

# Reconnaissance des acquis : des lignes directrices pour les programmes d'informatique de premier cycle

UER Science et technologie, TÉLUQ, 2015

## Objectifs

Les lignes directrices sont des indications générales qui traduisent les intentions de l'UER et des équipes des programmes. Le but principal est d'assurer une certaine constance, une certaine transparence et une rigueur au processus. Cependant, le traitement des dossiers se fait au cas par cas, car les étudiants sont uniques.

## Responsabilité

Le traitement et la préparation des dossiers de reconnaissance des acquis sont confiés au coordonnateur du programme. Celui-ci transmet les dossiers au professeur responsable du programme qui lui, à son tour, émet sa recommandation à titre de mandataire du directeur de l'UER. Cette recommandation est acheminée au *registraire*. La reconnaissance des acquis, appuyée par une recommandation du professeur responsable du programme ne devient officielle qu'une fois validée par le *registraire* ou son mandataire.

## Terminologie

- L'exemption consiste à lever l'obligation de suivre un cours donné dans un programme; les crédits rattachés à ce cours figurent sur le relevé de notes avec la mention K.
- La substitution consiste à remplacer par d'autres cours certains de ceux prévus dans le programme.

## Conventions générales

- Dans le cas d'un programme court, seules des substitutions peuvent être accordées.
- Toute étudiante, tout étudiant peut être dispensé de suivre jusqu'aux deux tiers des crédits d'un programme de baccalauréat ou du cheminement conduisant au grade de bachelière, de bachelier, et jusqu'à la moitié des crédits d'un programme de majeure, de certificat ou de mineure.
- Il est impossible d'obtenir une exemption de cours sur la base d'une certification industrielle.
- Les cours réussis il y a plus de 10 ans ne peuvent donner droit à une exemption. Nous n'accordons pas d'exemption pour un cours réussi avec un résultat inférieur à C (ou l'équivalent tel que 2,0 sur 4,3).
- Nous n'offrons pas de tests permettant aux étudiants de justifier une reconnaissance d'acquis, mais nous pouvons utiliser un test à titre de vérification.
- Aucun étudiant ne peut être exempté du cours INF 4018.

## Reconnaissance des cours du collégial

Un étudiant ayant complété un diplôme d'études collégiales pourra aussi recevoir certaines exemptions, sujet à la recommandation du professeur responsable du programme. Les étudiants n'ayant pas obtenu le DEC professionnel, soit les étudiants disposant au plus d'un DEC préuniversitaire ou d'une attestation d'étude collégiale (AEC) ne reçoivent pas d'exemption. En effet, *seule la détentrice, le détenteur d'un diplôme d'études collégiales professionnelles (DEC technique) complété peut prétendre à l'exemption de cours*. L'étudiant qui souhaite se prévaloir d'une telle exemption doit soumettre un relevé de notes.

Un étudiant ayant complété un diplôme d'études collégiales portant sur les techniques informatiques pourra être exempté de prendre

- le cours INF 1220 (Introduction à Java),
- le cours INF 1160 (réseaux d'entreprise),
- et le cours INF 1250 (Introduction aux bases de données)

quand le diplôme a été octroyé il y a moins de dix ans avec avec une cote Z moyenne d'au moins 22. Normalement, les autres cours d'informatique du programme ne sont pas sujets à une exemption sur la base d'une formation de niveau collégial.

## **Reconnaissance de l'expérience de travail (acquis expérimentiels)**

Normalement, il faut avoir au moins une année d'expérience dans un domaine précis dans les dix dernières années pour chaque cours reconnu. Les expériences de travail doivent être appuyées par une lettre pertinente de l'employeur. Dans tous les cas, un test ou une entrevue peut être exigée.

Une expérience de travail comme programmeur Java d'au moins une année, démontrée à l'aide de pièces justificatives incluant une attestation de l'employeur, peut mener à une exemption portant sur le cours INF 1220 (Introduction à Java). L'étudiant qui a une expérience équivalente dans un langage tel que C++ ou C# peut aussi se voir exempté du cours INF 1220, mais un test de programmation Java pourra être exigé.

Une expérience d'administrateur de bases de données d'au moins une année, démontrée à l'aide d'une pièce justificative de l'employeur, peut mener à une exemption du cours INF 1250. Un test peut être exigé. Le simple fait d'avoir utilisé des bases de données à titre de programmeur (par exemple lors de la conception de sites web) ne constitue pas une expérience suffisante pour être exempté du cours de bases de données (INF 1250).

Une expérience de travail d'administrateur de réseau d'au moins un année, démontrée à l'aide d'une pièce justificative de l'employeur, peut mener à une exemption du cours INF 1160. Une expérience de travail plus générale en technologie de l'information (par ex., comme analyste ou architecte) ne sera pas normalement reconnue comme équivalente à INF 1160. Un test peut être exigé.

## **Références**

TÉLUQ. Reconnaissance des acquis. [http://www.teluq.ca/siteweb/services/reconn\\_acquis.html](http://www.teluq.ca/siteweb/services/reconn_acquis.html)

Règlements des études de premier cycle de la TÉLUQ.  
[http://www.teluq.quebec.ca/siteweb/enbref/pdf/reglement\\_1ercycle.pdf](http://www.teluq.quebec.ca/siteweb/enbref/pdf/reglement_1ercycle.pdf)